

## Bureau du Conseil de communauté Séance du 28 mars 2022

### Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à 18:00, les membres du Bureau du Conseil de communauté de la communauté d'agglomération du Val de Fensch se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 22 mars 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

#### **Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Remy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ.

#### **Étaient absents excusés :**

M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme SCHUTZ.

### **DELIBERATION N° DB 2022 005**

#### **OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022**

Monsieur le Président propose au Bureau du Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 février 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

**ADOPTER** Le procès-verbal du Bureau du Conseil de communauté du 21 février 2022

### **DELIBERATION N° DB 2022 006**

#### **OBJET : Subvention aux associations dans le cadre du label sport 2022**

Lors du Conseil de communauté du 25 septembre 2008, les élus ont approuvé la mise en place d'un label sportif communautaire (délibération n°2008-119). Cette délibération a été complétée le 1<sup>er</sup> décembre 2008 par une autre délibération portant adoption d'un règlement d'intervention financière pour le soutien d'actions sportives sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

De plus, afin de rendre plus accessible la politique en matière sportive, la Communauté d'agglomération a modifié son règlement d'action en date du 30 juin 2011.

Dans le cadre du label sport, plusieurs associations ont déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2022.

Les dossiers s'inscrivant dans les actions du Label Sport ont été examinés par la commission sport qui s'est tenue le 8 mars 2022 :

ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE EN 2021	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE
TERVILLE FLORANGE OLYMPIC CLUB VOLLEY BALL	32 500 €	32 500 €	32 500 €
LES PASTOURELLES	1 500 € (championnat annulé - COVID)	3 500 €	3 500 €
UCKANGE EVOLUTION PALMES	5000 €	5 500 €	5 500 €
FLORANGE OLYMPIC CLUB ATHLETISME	8 000 € (certaines manifestations annulées - COVID)	15 000 €	15 000 €
CYCLO SPORT THIONVILLOIS	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 000 €</b>	<b>60 500 €</b>	<b>60 500 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** les montants des subventions en faveur des associations dans le cadre du Label Sport au titre de l'année 2022, tels que détaillés ci-dessus ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.  
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

### **DELIBERATION N° DB 2022 007**

#### **OBJET : Subvention exceptionnelle au profit du Boxing Club de Hayange en 2022 pour l'organisation du gala de boxe France - Italie**

L'association Boxing Club de Hayange sollicite une subvention de 2 000 € afin d'organiser une rencontre internationale de boxe anglaise sénior amateur France-Italie programmée le 19 mars 2022 sur le site Régine Cavagnoud à Hayange.

Il est proposé à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'accompagner le club dans l'organisation de cet événement en lui attribuant une subvention de 2 000 €.

Ce dossier a fait l'objet d'un examen de la commission Sport qui s'est réunie le 8 mars 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

**ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Boxing Club de Hayange pour l'organisation de la rencontre de boxe anglaise senior amateur France-Italie le 19 mars 2022 ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

### **DELIBERATION N° DB 2022 008**

#### **OBJET : Subvention à l'association UNSS du collège Hurlevent pour la mise en place d'une action spécifique dans le cadre des JO 2024**

L'association UNSS du Collège Hurlevent sollicite une subvention de 2 000 € afin d'organiser un projet d'exposition et une journée de découverte des disciplines qui constituent les Jeux

Olympiques et Paralympiques dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 et de la labellisation Génération Paris 2024 .

Il est proposé d'accompagner l'association dans l'organisation de ce projet en lui attribuant une subvention de 2 000 €.

Après avis de la commission « Sports » qui s'est réunie le 8 mars 2022,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

**ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association UNSS du Collège Hurlevent pour l'organisation du projet d'exposition et découverte des disciplines olympiques et paralympiques en 2022 dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 et de la labellisation Génération Paris 2024 ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.  
Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

## **DELIBERATION N° DB 2022 009**

### **OBJET : Modalités d'accès gratuit au Parc du haut-fourneau U4**

Par délibération n° DC\_2021\_041 en date du 25 mars 2021, le Conseil de communauté a adopté les règles d'accès gratuit du Parc du haut-fourneau U4 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, ainsi que la reconduction des événements associés sur les saisons ultérieures.

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle saison patrimoniale et culturelle du Parc du haut-fourneau U4, il est proposé d'accorder la gratuité à l'équipement lors de plusieurs événements spécifiques sur l'année 2022.

Les règles donnant un droit d'accès gratuit aux visiteurs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 sont maintenues, ainsi que la reconduction des événements associés sur les saisons ultérieures, complétées de la manière suivante :

**Règles donnant un droit d'accès gratuit aux visiteurs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :**

- ⑩ Adhérents de l'association Mécilor, en visite libre ou visite guidée ;

#### **Événements spécifiques en accès libre sur la saison culturelle 2022 :**

- ⑩ Usine à Souvenirs – Évènement des 30 ans – 3 avril 2022 ;
- ⑩ Travailler encore?! - Évènement des 30 ans – 1<sup>er</sup> mai 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** la gratuité d'accès au Parc du haut-fourneau U4 pour les adhérents de l'association Mécilor, en visite libre ou visite guidée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

**ACCORDER** la gratuité lors de certains événements organisés au Parc du haut-fourneau U4, sur la saison 2022 comme détaillés ci-dessus.

## **DELIBERATION N° DB 2022 010**

### **OBJET : Actualisation des tarifs des produits dérivés disponibles à la vente au Parc du haut-fourneau U4 - Saison 2022**

Par délibération n° DC\_2021\_042 en date du 25 mars 2021, le Conseil de communauté a adopté les montants des tarifs des produits dérivés disponibles à la vente au Parc du haut-fourneau U4.

En vue de l'ouverture de la saison culturelle 2022 qui démarre le 1<sup>er</sup> avril 2022, il convient d'ajouter une gamme plus large de produits dérivés à la vente à la boutique du Parc du haut-

fourneau U4. Sont ainsi proposés, en complément, les produits ci-dessous, et ce jusqu'à une prochaine modification :

<b>Papeterie</b>	<b>Prix de vente net</b>
Le destin fou de Marguerite de Wendel	19,90 €
Sidérurgie Lorraine : Nos plus belles années	30,00 €
Femmes de fer – elles ont incarné la saga Wendel	21,50 €
<b>Produits dérivés</b>	<b>Prix de vente net</b>
Jeu Les Hauts-fourneaux	28,90 €
Dessous de plat cœur	14,00 €

Il convient également de supprimer les produits dérivés qui ne seront plus en vente à la boutique du Parc du haut-fourneau U4, suivant le tableau ci-dessous :

<b>Papeterie</b>	<b>Prix de vente net</b>
Femme au pays du fer	20,00 €
Cheminer	14,90 €
Le patrimoine du Val de Fensch	20,00 €
Le Val de Fensch	20,00 €
DVD L'héritage de l'homme de Fer	25,00 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

**ADOPTER** les tarifs des produits supplémentaires qui seront en vente au Parc du haut-fourneau U4 tels que susmentionnés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

**SUPPRIMER** les produits qui ne seront plus en vente au Parc du haut-fourneau U4 tels que susmentionnés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les autres tarifs arrêtés par la délibération n°2021-042 du 25 mars 2021 demeurent applicables.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19:00.**

**Le Président,**

**Le Secrétaire de séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Sylvie SCHUTZ**